



Ai je un droit de regard sur l'education de mes enfants

Par **ste01**, le **04/05/2016** à **09:05**

bonjour,

je suis actuellement en instance de divorce .

j ai 3 enfants

mon ex-mari vit à l'étranger et ne vient voir les enfants que 3 fois dans l'année(jour de l an , vacances de printemps et aout), c'est uniquement son choix.

il n'intervient en rien dans mes choix d'éducation les concernant.

toutefois lorsqu'ils partent en vacances tous les 4, je trouve qu il ne s'occupe pas bien des enfants(liberté totale de ma fille de 15ans qui rentre tous les soirs a 5h du matin alors que monsieur pense qu elle est couchée et qu il a la flemme de vérifier qu elle soit bien rentrée pour 1h du matin, défilé de nouvelles compagnes, refuse de s'occuper d'une blessure de ma 2eme fille car elle avait eu un souci au doigt avec moi et que j aurais du mieux gérer et qu il n a pas à "s'occuper de mes conneries")exemple de la dernière semaine de vacances...

ai je le droit de lui signaler mon mécontentement ou non?

Point de vu légal bien sur , car malgré le doute je lui en fais part[smile4][smile4] merci